BODACC
BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3260

78 – YVELINES

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VERSAILLES

Extrait de jugement

Date : 9 juillet 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
S.D.C. DU 14 RUE DE L'ERMITAGE.
Forme : Syndicat de copropriété.
Activité : Non précisée.
Adresse : 14, rue de l'Ermitage, 78000 Versailles.
Complément de jugement : Par ordonnance du 9 juillet 2026, rendue par M. le Président du Tribunal Judiciaire de Versailles sous le visa de l'article 29.1 de la loi du 10 juillet 1965 modifiée par la loi du 24mars 2014, la SELARLU BLERIOT & ASSOCIES prise en la personne de Maître Philippe BLERIOT, a été désigné en qualité d'Administrateur Provisoire de la copropriété dénommée "14 rue de l'Ermitage - 78000 VERSAILLES, avec pour mission de prendre les mesures nécessaires au rétablissement du fonctionnement normale de la copropriété ; confiant à l'administrateur provisoire les pouvoirs du syndic, de l'assemblée générale des copropriétaires, à l'exception de ceux prévus aux articles a et b de l'article 26 de la Loi du 10 juillet 1965. Les créanciers de cette copropriété sont avisés d'avoir à déclarer, dans un délai de trois (3) mois à compter de la présente publication au BODACC, leurs créances à l'étude située : BLERIOT & ASSOCIES - Maître Philippe BLERIOT 26 chemin de la madeleine - 93000 Bobigny. Les créanciers sont avisés que l'exigibilité des créances, autres que les créances publiques et sociales, ayant leur origine antérieurement à cette décision, est suspendue pendant une durée de 12 mois à compter de l'ordonnance et qu'elle peut être prorogée jusqu'à 30 mois sur demande formulée par requête de l'administrateur provisoire. N° RG : 2026/153891